# Garantie limitée de trente (30) ans sur les systèmes de plafond

**PRISE D'EFFET EN NOVEMBRE 2023**

Lisez attentivement les conditions suivantes, car elles sont affectées par les conditions de l'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'assume pas, et n'autorise personne à assumer ou à offrir en son nom d'assumer, toute autre obligation ou responsabilité de garantie. Cette garantie explicite est la seule obligation d'Armstrong et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

**PANNEAUX DE PLAFONDS:**

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Armatuff[MD] | Backstage Noir[MC] | Calla[MD] | Calla[MD] Health Zone[MC] | Calla[MD] Health Zone[MC] AirAssure[MC] | Calla[MD] High CAC | Calla[MD] High NRC |
| Calla[MD] PrivAssure[MC] | Calla[MD] Templok[MD] | Calla[MD] Vector[MD] | Canyon[MD] | Ceramaguard[MD] Fine Fissured[MC] | Cirrus[MD] | Clean Room[MC] FL |
| Clean Room[MC] VL | Create![MC] | DataZone[MC] | Dune[MC] | Dune[MC] Second Look[MD] | Fine Fissured[MC] | Fine Fissured[MC] Second Look[MD] |
| Georgian[MC] | Graphis[MD] Finetex[MC] | Graphis[MD] Rustex[MC] | Kitchen Zone[MC] | Lyra[MD] | Lyra[MD] Concealed | Lyra[MD] PB Vector[MD] Wood Looks |
| Lyra[MD] Vector[MD] | Mesa[MC] | Optima[MD] | Optima[MD] Concealed | Pebble[MC] | Pueblo[MC] | Random Fissured[MC] |
| School Zone[MD] Fine Fissured[MC] | School Zone[MD] Fine Fissured[MC] AirAssure[MD] | Shasta[MD] | Optima[MD] Vector[MD] | Tundra[MD] | Techzone[MD] | Ultima[MD] |
| Ultima[MD] AirAssure[MD] | Ultima[MD] Health Zone[MC] | Ultima[MD] Health Zone[MC] AirAssure[MD] | Ultima[MD] Low Embodied Carbon | Ultima[MD] Templok[MD] | Ultima[MD] Vector[MD] | |

**SUSPENSION ET GARNITURE:**

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Axiom[MD] | Longeron de charge continu (CLP) | Clean Room[MC] Aluminium co-extrudé | Clean Room[MC] Acier co-extrudé | Systèmes de suspension de gypse | Système de suspension structurelle DynaMax[MD] LT | Système de suspension structurelle DynaMax[MD] |
| Système de suspension structurelle DynaMax[MD] Plus | Interlude[MD] | Prelude[MD] Plus en Aluminium | Prelude[MD] dissimulé | Prelude[MD] ML | Prelude[MD] Plus XL[MD] Fire Guard[MC] | Prelude[MD] Plus en Acier inoxydable |
| Prelude[MD] XL[MD] | Prelude[MD] XL[MD] Fire Guard[MC] | Prelude[MD] XL[MD] pour applications exterieur | Prelude[MD] XL[MD] Max[MD] | Serpentina[MD] (comprend les panneaux de remplissage en métal Serpentina) | Systèmes de suspension ShortSpan[MD] | Silhouette[MD] XL[MD] |
| SingleSpan[MC] | Suprafine[MD] ML | Suprafine[MD] XL[MD] | Suprafine[MD] XL[MD] Fire Guard[MC] | | | |

Les produits de plafond commerciaux et les systèmes de suspension commerciaux Armstrong[MD] sont accompagnés d'une garantie limitée de trente (30) ans lorsqu'ils sont installés ensemble et utilisés dans des conditions normales. Les produits couverts par la présente garantie sont mentionnés ci-dessus.

Les panneaux de plafonds et les systèmes de suspension sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période de trente (30) ans à compter de la date d'installation, sauf pour les vices de matériau ou de fabrication évidents, qui devront être signalés aux Industries mondiales Armstrong dans les 30 jours à compter de la date d'installation.

Les panneaux de plafond commerciaux Armstrong[MD] dotés de la performance HumiGuard[MD] Max et HumiGuard[MD] Plus sont garantis contre l'affaissement et le gauchissement pouvant résulter de vices de matériaux ou de fabrication, pour une période de 30 ans à compter de la date d'installation.

Les panneaux de plafond commerciaux Armstrong[MD] dotés de la performance BioBlock[MD] sont garantis pour inhiber la croissance des moisissures et du mildiou pendant une période de 30 ans à compter de la date d'installation. Les panneaux de plafond dotés de la performance BioBlock[MD] empêchent la propagation d'un vaste spectre de moisissure et de mildiou durant la période de garantie.

Les panneaux de plafond Health Zone[MC] Santé Armstrong[MD] dotés de la performance BioBlock[MD] Plus résistent à la prolifération des moisissureset du mildiou, ainsi qu'à la prolifération des bactéries responsables des odeurs et des taches.

Armstrong[MD]
Industries mondiales

Les systèmes de suspension Armstrong[MD] sont garantis contre l'apparition de 50 % de rouille rouge, tel que désigné par les procédures du test ASTM D610, pour une période de 30 ans à compter de la date d'installation. Toutes les garanties limitées de 30 ans des Industries mondiales Armstrong sont offertes pour des conditions normales d'utilisation. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux vibrations, à l'humidité causée notamment par la condensation ou des fuites dans le bâtiment, à l'humidité excessive, à la saleté excessive ou à l'accumulation de poussière.

(S'applique uniquement aux produits portant la désignation de garantie des systèmes de 30 ans dans le catalogue de produits Armstrong[MD])

**Que fera les Industries mondiales Armstrong?**

Si les Industries mondiales Armstrong confirme un tel défaut du produit, les Industries mondiales Armstrong livrera à ses frais f. à b. au lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, d'une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

**Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?**

Les dommages qui peuvent être causés par les vibrations, un incendie, l'eau, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales ne sont pas couverts par cette garantie. S'ils sont soumis à des conditions anormales, les produits devront être enlevés immédiatement et remplacés lorsque les conditions seront redevenues normales.

**À l'exception des produits HumiGuard[MD] Max, ces produits ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures.**

Le produit de plafond ne doit pas être utilisé pour supporter tout autre matériau, sauf l'isolant/insonorisant en fibre de verre installé selon l'épaisseur, la densité et la manière conformes aux spécifications d'Armstrong, à l'exception des produits de plafond en fibre minérale qui peuvent être placés directement par-dessus produits suspendus et tégulaires Optima[MD] lorsqu'ils sont approuvés préalablement par les Industries mondiales Armstrong (pour obtenir la performance acoustique). À l'exception des plafonds dotés de la protection BioBlock[MD], en fibre de verre HumiGuard[MD] Plus et en fibre minérale HumiGuard[MD] Max, cette garantie ne couvre pas la croissance de la moisissure ou du mildiou et les Industries mondiales Armstrong n'en assume pas la responsabilité. Tous les produits devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière ou la présence d'humidité excessive qui risquerait de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafonds. Ces systèmes ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures, en présence d'eau stagnante, ni aux endroits où l'humidité entrera directement en contact avec le plafond.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION LES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET LES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

**Conditions de la garantie**

Tous les produits de plafond et les systèmes de suspension doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites les Industries mondiales Armstrong concernant ce produit, en vigueur au moment de l'installation et conformément aux meilleures pratiques de l'industrie. Avant l'installation, le produit de plafond doit être conservé propre et sec, dans un lieu maintenu entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F) et ne doit pas être soumis à des conditions anormales.

Pour les produits HumiGuard[MD] Plus : l'installation des produits devra être effectuée lorsque la température est comprise entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F). La fermeture de l'espace concerné ou la mise en service des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) n'est pas nécessaire. Tous les travaux humides (plâtre, béton, etc.) devront être complétés et secs.

Pour les produits HumiGuard[MD] Max : la garantie de performance contre l'affaissement des produits HumiGuard Max couvre les installations dans lesquelles le produit de plafond est exposé aux vapeurs chimiques, aux températures extrêmes allant jusqu'à 49 °C (120 °F) (y compris la vapeur jusqu'à 135 °C [275 °F]) et à une humidité relative de 100 %, y compris en présence d'eau stagnante, pourvu que le produit soit installé avec le système de suspension Prelude Plus Acier inoxydable, Prelude Plus Aluminium ou Prelude Plus XL FireGuard. Au-dessus d'une piscine, installer uniquement le système de suspension Prelude Plus Aluminium. Lorsque le produit est utilisé pour des soffites, marquises et garages de stationnement, il doit être installé avec le système Prelude XL pour applications extérieures (en tenant compte des poussées ascendantes du vent).

Pour les produits HumiGuard Max et HumiGuard Plus : les plafonds devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière qui risquerait de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux de plafond. La protection microbienne ne va pas au-delà de la surface traitée à l'usine et ne protège aucun autre matériau entrant en contact avec la surface traitée, comme les matériaux isolants supportés.

**Comment obtenir le service?**

Vous devrez aviser les Industries mondiales Armstrong par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie, dans les 30 jours de la première observation du défaut, à l'adresse suivante : les Industries mondiales Armstrong, Inc., C.P. 3001, Lancaster, PA 17604, ou en nous téléphonant au 1 877 276-7876. Dans cette section, les références à Armstrong signifient les Industries mondiales Armstrong, Inc., C.P. 3001, Lancaster, PA 17604, États-Unis.; et signifient pour Canada, les Industries mondiales Armstrong, Canada, Ltée., 255 Boul. Montpellier, Saint-Laurent, Montréal, Québec, H4N 2G3.

**Comment s'applique la loi?**

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Toutes les marques de commerce utilisées dans les présentes sont la propriété de AWI Licensing LLC et/ou de ses sociétés affiliées © 2025 AWI Licensing LLC

**armstrongceilings.com/commercial**

Armstrong[MD]
Industries mondiales

BPCS-4670F-1025